

Il fut un passé récent où les populations d'Europe ont eu à fuir leur propre pays pour trouver refuge dans des pays amis, ouverts et porteurs des valeurs universelles d'humanisme et de solidarité. Il est bon de s'en rappeler au moment où le poids de l'extrême droite se fait sentir. Elle qui, dépourvue d'humanité, ne jure que par la Frontière, fait de cette question douloureuse un enjeu électoraliste, et contamine les esprits. Elle qui influence toute une droite de moins en moins républicaine. Il faut rappeler l'évidence puisque nous y sommes contraints : ces femmes, ces enfants, ces hommes fuient la misère et la guerre.

Personne ne quitte son pays vers l'inconnu la joie au cœur. Les accueillir dignement ne constitue donc pas un « appel d'air ».

C'est un devoir qui fait l'honneur de la France et rappelle l'Histoire de l'Europe. On ne peut accepter qu'ils meurent en mer noyés, ou dans des camions asphyxiés. Nous ne pouvons, nous socialistes, nous résoudre à la passivité. Eriger des murs ne résoudra rien, ceux-ci sont faits pour tomber; l'Europe et la France ne peuvent être une forteresse du haut de laquelle on maintient au loin les pauvres et on regarde mourir les faibles.

Les solutions sont évidemment globales. L'Europe et ses 500 millions d'habitants ont les moyens d'accueillir les migrants et les demandeurs d'asile (Ils ne représentent aujourd'hui que 0,1% de la population européenne). Cela demandera un effort de solidarité entre États, une plus grande coopération et un agenda international. C'est pour cela que nous militons pour une répartition équitable de ces populations sur le territoire européen, et pour la création d'un véritable droit d'asile harmonisé, inaliénable, qui doit être sanctuarisé. La réforme du droit d'asile repose sur deux piliers : le raccourcissement des délais de traitement des demandes et l'amélioration des conditions d'accueil, grâce à l'octroi de moyens supplémentaires à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides et à la Cour nationale du droit d'asile et à l'augmentation des places offertes en centres d'accueil. Se pose la question du règlement des conflits meurtriers qui créent ces situations dramatiques et génèrent le terrorisme.